

Procès-Verbal N°6 Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives

CLASSEMENT DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

Réunion du 13 Février 2020

Présents : Georges SAMSON, Frédéric RAYMOND, Joël LE BOT, Pierre-Yves NICOL, Guillaume DEM, Yvon TRIFOL, Constant REBILLON

Excusés : Albert ROUSSEAU, Jean-Paul TOUBLANT, Bernard CANTO

Assiste : Pierre LE BOT

1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Confirmation Classements Eclairage

- **PLABENNEC : COMPLEXE SPORTIF LOUIS GOASDUFF – NNI 291600101**
Cette installation était classée en niveau E3 jusqu'au 21/01/2020.
La commission prend connaissance de l'imprimé de confirmation de classement :
Elle transmet à la CFTIS avec un avis favorable pour un niveau E3.
- **PONTIVY : FAUBOURG DE VERDUN – NNI 561780101**
Cette installation était classée en niveau E3 jusqu'au 12/01/2020.
La commission prend connaissance de l'imprimé de confirmation de classement :
Elle transmet à la CFTIS avec un avis favorable pour un niveau E3.

1.2. Confirmation Classements Terrains

- **PLOUVIEN : STADE JO BOTHOREL 3 – NNI 292090103**
Cette installation était classée en niveau 5 SYE jusqu'au 01/10/2019.
La commission prend connaissance de l'imprimé de confirmation de classement :
Elle transmet à la CFTIS avec un avis favorable pour un niveau 5 SYE.
- **NOYAL SUR VILAINE : STADE PAUL RICARD 2 – NNI 352070102**
Cette installation était classée en niveau 5 SYE jusqu'au 13/09/2019.
La commission prend connaissance de l'imprimé de confirmation de classement :
Elle transmet à la CFTIS avec un avis favorable pour un niveau 5 SYE.

2. CLASSEMENTS TERRAINS

2.1. Classements Initiaux

- **LAMBALLE MAROUE : TERRAIN DE LA TENUE 2 – NNI 220930302**
La Commission prend connaissance de l'imprimé de classement et des documents transmis :
 - Tests in situ
 - PV CDS
 - PlansElle prononce le classement niveau FootA8 SYE jusqu'au 13/02/2030.
- **ERGUE GABERIC : COMPLEXE SPORTIF CROAS SPERN – NNI 290510203**
La Commission prend connaissance de l'imprimé de classement et des documents transmis :
 - Rapport de visite
 - Tests in situElle prononce le classement niveau FootA11 SYE jusqu'au 13/02/2030 sous réserve de mise à distance de la clôture à 2,50 m des lignes de touche.
- **LANDUDEC : STADE DE KERMARIA 2 – NNI 291080102**
La Commission prend connaissance de l'imprimé de classement.
Elle prononce le classement niveau FootA8 jusqu'au 13/02/2030.
- **PLOUVIEN : STADE JO BOTHOREL 2 – NNI 292090102**
La Commission prend connaissance de l'imprimé de classement.
Elle prononce le classement niveau FootA11 jusqu'au 13/02/2030.
- **CHATEAUGIRON : STADE MUNICIPAL 6 – NNI 350690106**
La Commission prend connaissance de l'imprimé de classement et des documents transmis :
 - AOP
 - Plan des vestiairesElle prononce le classement niveau FootA8 s jusqu'au 13/02/2030.
- **CHATEAUGIRON : STADE MUNICIPAL 7 – NNI 350690107**
La Commission prend connaissance de l'imprimé de classement et du document transmis :
 - AOPElle prononce le classement niveau FootA8 s jusqu'au 13/02/2030.

2.2. Confirmation Classement

- **GLOMEL : STADE PAUL DREAN – NNI 220610101**
Cette installation était classée en niveau 5 jusqu'au 12/06/2019.
La Commission prend connaissance de l'imprimé de classement et du document transmis :
 - AOP
 - PlansElle confirme le classement niveau 5 jusqu'au 12/06/2029.

- **PLESLIN TRIGAVOU : STADE ALFRED COHUET 1 – NNI 221900101**
 Cette installation était classée en niveau 5 jusqu'au 30/06/2019.
 La Commission prend connaissance de l'imprimé de classement et des documents transmis :
 - AOP
 - Plans
 Elle confirme le classement niveau 5 jusqu'au 30/06/2029 et demande l'ajout d'une sixième douche dans chaque vestiaire.
- **SAINT NICOLAS DU PELEM : STADE ARMAND HAMON – NNI 223210101**
 Cette installation était classée en niveau 5 jusqu'au 29/09/2019.
 La Commission prend connaissance de l'imprimé de classement et des documents transmis :
 - AOP
 - Plans
 Elle confirme le classement niveau 5 jusqu'au 29/09/2029 sous réserve de la mise aux normes de la longueur des bancs de touche (2,50m minimum) avant le 30/06/2020.
- **ERGUE GABERIC : STADE KERANNA 1 – NNI 290510301**
 Cette installation est classée en niveau FootA11 jusqu'au 07/07/2025.
 La Commission prend connaissance de l'imprimé de classement et du document transmis :
 - Rapport de visite
 Elle confirme le classement niveau FootA11 jusqu'au 12/02/2030 sous réserve de mettre à 2,50m de la ligne de touche les buts de football réduit avant le 30/05/2020.
- **LANDUDEC : STADE DE KERMARIA 1 – NNI 291080101**
 Cette installation était classée en niveau 5 jusqu'au 22/10/2019.
 La Commission prend connaissance de l'imprimé de classement.
 Elle confirme le classement niveau 5 jusqu'au 22/10/2029 sous réserve de mettre à 2,50m de la ligne de touche les buts de football réduit et assurer la continuité de la main courante avant le 30/05/2020.
- **PLOGOFF : STADE DE KERVIT 1 – NNI 291680101**
 Cette installation était classée en niveau 5 jusqu'au 22/10/2019.
 La Commission prend connaissance de l'imprimé de classement et du document transmis :
 - Rapport de visite
 Elle confirme le classement niveau 5 jusqu'au 22/10/2029 sous réserve de réparation de la clôture du complexe et de la mise aux normes de la longueur des bancs de touche (2,50m minimum) avant le 30/05/2020.
- **CHATEAUGIRON : STADE MUNICIPAL 1 – NNI 350690101**
 Cette installation était classée en niveau 5 jusqu'au 02/02/2020.
 La Commission prend connaissance de l'imprimé de classement et des documents transmis :
 - AOP
 - Plans
 Elle confirme le classement niveau 5 jusqu'au 02/02/2030.
- **CHATEAUGIRON : STADE MUNICIPAL 4 – NNI 350690104**
 Cette installation était classée en niveau FootA8 jusqu'au 02/02/2020.
 La Commission prend connaissance de l'imprimé de classement et des documents transmis :
 - AOP
 Elle confirme le classement niveau FootA8 jusqu'au 02/02/2030.

2.3. Changement de Niveau

- **ROSTRENEEN : STADE AUGUSTE GIROT 1 – NNI 222660101**
Cette installation est classée au niveau 6 jusqu'au 27/04/2027.
La Commission prend connaissance de l'imprimé de classement et des documents transmis :
 - AOP
 - PlansElle prononce le classement niveau 5 jusqu'au 13/02/2030.
- **CHATEAUGIRON : STADE MUNICIPAL 2 – NNI 350690102**
Cette installation était classée au niveau 6 jusqu'au 02/02/2020.
La Commission prend connaissance de l'imprimé de classement et des documents transmis :
 - AOP
 - PlanElle prononce le classement niveau FootA11 jusqu'au 02/02/2030.
- **POLIGNE : STADE LA HALTE DU VOLCAN – NNI 352310101**
Cette installation est classée au niveau FootA11 jusqu'au 07/07/2025.
La Commission prend connaissance de l'imprimé de classement et des documents transmis :
 - AOP
 - PlansElle prononce le classement niveau 6 jusqu'au 13/02/2030.
- **SAINT-SULIAC : STADE MUNICIPAL 1 – NNI 353140101**
Cette installation est classée au niveau FootA11 jusqu'au 22/06/2027.
La Commission prend connaissance de l'imprimé de classement et des documents transmis :
 - AOP
 - PlansElle prononce le classement niveau 6 jusqu'au 13/02/2030.
- **PLUVIGNER : STADE DU GOH LANNO 1 – NNI 561770101**
Cette installation est classée au niveau 5 SYE jusqu'au 05/09/2022.
La Commission prend connaissance de l'imprimé de classement et des documents transmis :
 - AOP
 - PlansElle transmet à la CFTIS avec un avis favorable pour un niveau 4 SYE.

3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

3.1. Classements Initiaux Salle

- **PLOUGUERNEVEL : SALLE OMNISPORTS – NNI 222209901**
La Commission prend connaissance de l'imprimé de classement et des documents transmis :
 - AOP
 - PV CDS
 - PlansElle prononce le classement niveau Futsal 4 jusqu'au 13/02/2030.

- **BREST : GYMNASSE CHARLES DE FOUCAULD – NNI 290199903**
La Commission prend connaissance de l'imprimé de classement et des documents transmis :
 - Rapport de visite
 - PV CDS
 - PlansElle transmet à la CFTIS avec un avis favorable pour un niveau Futsal 2.

- **DOUARNENEZ : SALLE DES SPORTS JULES VERNE – NNI 290469901**
La Commission prend connaissance de l'imprimé de classement et des documents transmis :
 - Rapport de visite
 - AOP
 - PV CDS
 - PlansElle prononce le classement Niveau Futsal 4 sous réserve de la mise en place d'une protection sur les poteaux derrière la ligne de but avant le 30/05/2020.

- **DOUARNENEZ : SALLE JEAN MARIE LE BRIS – NNI 290469902**
La Commission prend connaissance de l'imprimé de classement et des documents transmis :
 - AOP
 - Plan de l'aire de jeuElle prononce le classement niveau Futsal 3 jusqu'au 13/02/2030.

- **DOUARNENEZ : SALLE LA PLAINE DES SPORTS – NNI 290469903**
La Commission prend connaissance de l'imprimé de classement et des documents transmis :
 - Rapport de visite
 - AOP
 - Plans
 - Synthèse FMIElle prononce le classement niveau Futsal 4 jusqu'au 13/02/2030.

- **ERGUE GABERIC : SALLE DE CROAS SPERN – NNI 290519901**
La Commission prend connaissance de l'imprimé de classement et des documents transmis :
 - Rapport de visite
 - PV CDS
 - PlansElle prononce le classement niveau Futsal 3 jusqu'au 13/02/2030.

- **QUIMPER : SALLE DES SPORT DU LIKES – NNI 292329901**
La Commission prend connaissance de l'imprimé de classement et des documents transmis :
 - Rapport de visite
 - Plan des vestiaires
 - Procès-verbal de sécuritéElle prononce le classement niveau Futsal 3 jusqu'au 13/02/2030.

- **QUIMPER : SALLE DES SPORTS DE PENHARS – NNI 292329902**
La Commission prend connaissance de l'imprimé de classement et des documents transmis :
 - Rapport de visite
 - AOP
 - PV CDS
 - PlansElle prononce le classement niveau Futsal 3 jusqu'au 13/02/2030.
- **BAZOUGES LA PEROUSE : SALLE DES SPORTS BAZOUGES LA PEROUSE – NNI 350199901**
La Commission prend connaissance de l'imprimé de classement et des documents transmis :
 - AOP
 - PV CDS
 - PlansElle prononce le classement niveau Futsal 4 jusqu'au 13/02/2030.

4. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE

4.1. Classements Initiaux d'Eclairage

- **RENNES : STADE DE LA BINQUENAI – NNI 352381801**
La commission prend connaissance de l'imprimé de demande de classement initial accompagné des documents suivants :
 - Attestation d'entretien
 - Tiré ordinateur
 - Certificat APAVEElle prononce un classement niveau E5 jusqu'au 13/02/2022.

4.2. Confirmation Classements Eclairage

- **LA GUERCHE DE BRETAGNE : STADE MUNICIPAL 1 – NNI 351250101**
Cette installation est classée en niveau E5 jusqu'au 23/02/2020.
La commission prend connaissance de l'imprimé de confirmation de classement et du document transmis :
 - Attestation d'entretienElle confirme le classement niveau E5 jusqu'au 13/02/2022.
- **LA GUERCHE DE BRETAGNE : STADE MUNICIPAL 3 – NNI 351250103**
Cette installation était classée en niveau E5 jusqu'au 01/12/2018.
La commission prend connaissance de l'imprimé de confirmation de classement et du document transmis :
 - Attestation d'entretienElle confirme le classement niveau E5 jusqu'au 13/02/2022.
- **BRECH : COMPLEXE SPORTIF TI BRECH 2 – NNI 560230102**
Cette installation est classée en niveau E5 jusqu'au 16/04/2020.
La commission prend connaissance de l'imprimé de confirmation de classement :
Elle confirme le classement niveau E5 jusqu'au 13/02/2022.
- **PLUVIGNER : STADE DU GOH LANNO – NNI 561770101**
Cette installation est classée en niveau E5 jusqu'au 03/01/2020.
La commission prend connaissance de l'imprimé de confirmation de classement :
Elle confirme le classement niveau E5 jusqu'au 13/02/2022.

5. DEMANDE D'AVIS PREALABLE

- **SAINT-BRIEUC : STADE FRED AUBERT 1 – NNI 222780101**

La Commission prend connaissance de l'imprimé de demande d'avis préalable pour un niveau E2 et des documents transmis :

- Descriptif de l'éclairage de sécurité
- Plan(s) de masse, de situation, de l'aire de jeu
- Plan(s) côtés mat et herse
- Tirés d'ordinateur

Elle transmet à la CFTIS avec un avis favorable pour un niveau E2 sous réserve du respect des Règlements des Terrains applicable depuis 31 mai 2014.

- **BREST : CENTRE SPORTIF DE PROVENCE – NNI 290191701**

La Commission prend connaissance de l'imprimé de demande d'avis préalable pour un niveau 6 SYE et des documents transmis :

- Plan(s) de masse, de situation, de l'aire de jeu et des vestiaires
- Lettre d'intention.

Elle transmet à la CFTIS avec un avis favorable pour un niveau 6 SYE sous réserve du respect des Règlements des Terrains applicable depuis 31 mai 2014.

6. AFFAIRES DIVERSES

- **TREFFRIN : STADE DE KERGOULIOU – NNI 223510101**

La commission prend note du courrier.

- **CHATEAUGIRON : STADE MUNICIPAL 5 – NNI 350690105**

La commission prend note de la réception de l'AOP.

- **CRUGUEL : PLAINE DE JEUX – NNI 560510201**

La CRTIS maintient le classement en niveau FootA11.

- **PLOEREN : SALLE DES SPORTS LE SPI – NNI 561649901**

La commission prend note de la réception de l'AOP.

Georges SAMSON
Président CRTIS